



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE THIVENCELLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 24 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre du mois de juin à 18h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DUBRULLE José, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers Présents : 11

Nombre de votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/06/2015

PRESENTS : Ms. DUBRULLE José -- DENIS Eric - LAURENT Yves --SZALKOWSKI Loïc
Mmes DESCAMPS Béatrice - MARECHAL Carole - DUBRULLE Isabelle –
HEBBELYNCK Régine – LAFON Julie – GODIN Nicole – KUBERA Sylvie

REPRESENTES : M. JANIKOWSKI Jean-Luc a donné procuration à Mme HEBBELYNCK Régine
M. YAHIA Mehdi a donné procuration à Mme KUBERA Sylvie

ABSENTS : Ms. LEFEBVRE Christophe – DUTHILLEUL Ludovic

EXCUSES : NEANT

(SANS PROCURATION)

Secrétaire de séance : Mme GODIN Nicole

- *_*_* -

1 – Compte rendu du conseil municipal du 30.04.2015

Aucun commentaire n'est entendu. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Avis du conseil municipal sur le projet de Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de l'Aunelle et de l'Hogneau

Par arrêté préfectoral du 17/10/2014, l'établissement d'un PPRI a été prescrit pour les 34 communes du bassin de l'Aunelle et de l'Hogneau.

Le projet de plan a été établi en associant tous les acteurs concernés et des réunions de concertation ont été organisées à chacune des phases d'études.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, les documents d'études et particulièrement la cartographie ont été mis en ligne sur le site des services de l'Etat, à l'adresse suivante :

<http://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Plans-de-prevention-des-risques-d-inondation-PPRI/PPRN-en-cours-d-elaboration/Le-projet-de-PPRI-de-l-Aunelle-Hogneau>

Conformément aux articles R562-3 et R562-7, le dossier a été constitué et le projet de plan de prévention des risques d'inondation de l'Aunelle et de l'Hogneau entre en phase de consultations officielles.

Un exemplaire du dossier a été transmis en Mairie afin de recueillir l'avis du conseil municipal, qui sera réputé favorable à défaut de délibération dans les deux mois. Ce document est consultable en mairie, aux heures d'ouverture ou sur le site internet ci-dessus.

Le dossier est composé des éléments suivants :

- la note de présentation
- le bilan de concertation

- le règlement
- l'ensemble des cartographies des aléas « fort-moyen-faible », des enjeux, du zonage réglementaire général et du zonage par commune.

A l'issue de cette consultation officielle, le projet sera soumis à enquête publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fait part

- d'une part, qu'il n'est pas favorable à la bande de sécurité située le long de l'Hogneau du fait des nombreux aménagements qui ont été engagés.
- d'autre part, qu'il souhaite que toutes les remarques et commentaires formulés par la municipalité lors des différentes concertations soient pris en compte

3 - Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : tarif pour l'année scolaire 2015-2016

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le tarif des NAP pour l'année scolaire 2015-2016 est défini dans le tableau ci-dessous :

PERIODE	1 OU 2 ENFANTS PARTICIPANT	3 ENFANTS PARTICIPANT	A PARTIR DE 4 ENFANTS PARTICIPANT
PERIODE 1 : DU 1/9 AU 16/10	10 €	9 €	8 €
PERIODE 2 : DU 2/11 AU 18/12	10 €	9 €	8 €
PERIODE 3 : DU 04/01 AU 06/02	10 €	9 €	8 €
PERIODE 4 : DU 22/02 AU 01/04	10 €	9 €	8 €
PERIODE 5 : DU 18/04 AU 05/07	10 €	9 €	8 €

Madame Descamps Béatrice fait part que pour l'instant le programme n'est pas encore établi. Toutefois, comme du matériel avait été acheté pour la découverte des nouveaux sports, une période sera donc consacrée à ce thème. De plus, un nouveau projet avec Léo Lagrange est à l'étude (un devis a été demandé). Il porterait sur l'écriture d'une chanson avec l'apprentissage de chants.

Une réunion d'information se fera le 1^{er} septembre à la salle des fêtes à 16h et à cet effet les parents recevront une plaquette d'information avec les différents thèmes abordés pour l'année scolaire.

4 - Vente de la salle Courtinat

Un administré est intéressé par le rachat de la salle Courtinat. Toutefois, l'avis des domaines est sollicité afin d'évaluer la valeur de l'immeuble. Une information sera insérée dans le bulletin municipal pour informer la population de la vente de ce bâtiment. L'étude de Maître Dreumont est en charge de ce dossier.

5 - Demande de subvention exceptionnelle de l'association des chineurs pour la fête de la moisson

Dans le cadre de la fête de la moisson prévue les 22 et 23 août, l'association des chineurs a sollicité une demande de subvention afin d'organiser cette manifestation en partenariat avec la municipalité.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre et du budget prévisionnel.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose la somme de 1000€ (mille euros).

Madame Descamps Béatrice ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de verser à l'association les Chineurs une subvention exceptionnelle de 1000 € (mille euros) pour organiser la fête de la moisson.

6 - Point sur les manifestations à venir

Madame Marechal Carole fait part :

- Festivités du 14 juillet

Tout est prêt. La manifestation se déroulera à l'espace de la Dodaine. A ce jour, 3 associations seront présentes : l'ASTT, l'Amicale Bouliste et l'AST. Tous les contrats sont réservés (sonorisation, location de structures gonflables, manège..). Ce sont les associations qui prennent en charge la restauration et la buvette.

- Repas des Aînés

Lors d'une prochaine réunion de commission, toutes les idées seront les bienvenues pour l'animation.

- Arbre de Noël des enfants de l'école

Le prestataire est réservé (le père Noël est endormi). Il se déroulera à la salle des fêtes le jeudi 17 décembre après-midi.

- Marché de Noël

Un rendez-vous rencontre est prévu le jeudi 25 juin à 14h avec un animateur pour une présentation de ses animations. Tous les membres du conseil disponibles sont les bienvenus à cette rencontre.

7) Prime

Le conseil municipal décide à l'unanimité de définir les primes vacances versées en juillet comme dans le tableau ci-dessous :

<u>GRADE</u>	<u>COEFFICIENT</u>
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	0,9636766
Adjoint administratif	0,883725
Animateur	0,6528223
Agent spécialisé des écoles maternelles	0,2621365
Agent Technique 2 ^{ème} classe	0,837362
Agent Technique 2 ^{ème} classe	0,87086
Agent technique 2 ^{ème} classe	0,4508769

En fonction du grade et de l'indice de chaque agent, le montant individuel est différent. A cet effet, un arrêté individuel sera établi par agent. Cette prime a été définie suite au compte rendu de l'entretien individuel annuel. Il est à noter que les jours d'absences sont pris en compte pour le paiement de cette prime.

Création d'un poste de rédacteur

Monsieur le Maire fait part qu'un agent a été promu au grade de rédacteur territorial suite à la présentation de son dossier au titre de la promotion interne le 18.06.2015. Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la création du poste au sein de la commune.

Le conseil municipal se donne la réflexion. Cette question sera revue lors du prochain conseil municipal.

8 - Questions diverses et informations

- **Cérémonie de mise à l'honneur des bacheliers.**

Monsieur le Maire fait part que madame Hebbelynck avait émis l'idée d'organiser une manifestation pour mettre à l'honneur les jeunes qui auraient réussi le Baccalauréat.

A cet effet, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et décide d'organiser la cérémonie le vendredi 17 juillet à 18h30 à l'espace de la Dodaine.

Un bon d'achat d'une valeur de 30 euros sera remis à chaque bachelier (sur présentation du justificatif de réussite à l'examen) et de la présence effective le jour de la manifestation.

Une information sera insérée dans le bulletin municipal.

- **Autorisation de buvette**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes concernant l'association ASTT, qui suite à un contrôle du débit de boissons temporaire effectué par les services de Police Nationale le 25 avril à la salle des fêtes, a été verbalisée. En effet, la police a relevé de la vente ou l'offre de boissons non autorisées (alcools forts de 4^{ème} et 5^{ème} groupe) ainsi que des manquements en matière d'hygiène et de traçabilité de denrées alimentaires.

Monsieur le Sous-Préfet demande les mesures que la municipalité entend prendre concernant cet incident.

Afin de répondre à la demande de Monsieur le Sous-Préfet, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre pour mesure :

« pour la prochaine manifestation organisée à la salle des fêtes soit le week-end des 6 et 7 février 2016, seule une autorisation de buvette de 1^{ère} catégorie (aucun alcool autorisé) sera délivrée. »

- **Révision du plan communal de sauvegarde**

Monsieur le Maire fait part que la commune possède un plan communal de sauvegarde et qu'à cet effet il y a lieu de procéder à sa révision afin d'y insérer notre espace de la Dodaine.

A cet effet, une réunion se déroulera le lundi 31 août à 18h à l'espace de la Dodaine.

- **Fête de l'école**

Monsieur le Maire regrette l'absence de nombreux élus à la fête de l'école. Toutefois, celle-ci s'est relativement bien passée voir mieux que l'année dernière. Il a remarqué la présence et l'implication de Muriel, le contrat aidé mis à disposition par la commune.

Le conseil d'école se déroulera le vendredi 3 juillet à 16h à l'école.

- **Réunion de quartier**

Monsieur le Maire fait part qu'une réunion de quartier des habitants de la Résidence du Galibot sera organisée le vendredi 3 juillet à 18h à l'espace de la Dodaine. En effet, suite à différentes plaintes notamment sur la propreté de cette rue, il y a lieu de procéder à une réunion afin de rappeler les règles en matière d'entretien et de dépôt d'ordures dans la noue.

De plus, une information sera insérée dans le bulletin municipal concernant les nuisances sonores surtout en cette période estivale (notamment concernant le respect du voisinage).

- **AD'AP**

Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu pour l'établissement d'un diagnostic des ERP afin de procéder à la réalisation de l'AD'AP prise en charge par la CAVM.

Monsieur le Maire fait part que lors des différents entretiens avec la CAVM, tous les Maires avaient interprétés que cette mission était également prise en charge. Toutefois, le cabinet retenu par la communauté d'agglomération nous signale que seule la mission d'établissement de l'AD'AP était prise en charge. Un courrier sera donc envoyé à la CAVM afin de lui faire part qu'une telle mission ne peut être financée par chaque commune.

- **Travaux de confortement de la digue de la rivière Hogneau**

Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu le 12 mai le dossier de déclaration concernant les travaux de confortement de la digue de la rivière Hogneau. Plusieurs tronçons seront remis en état ainsi que la remise en place de la passerelle.

- **Rencontre avec Maisons et Cités**

Monsieur le Maire fait part qu'une rencontre est prévue le 5 août à 10h en mairie avec Monsieur Dilly, directeur de maison et cités pour lui faire part du projet de béguinage dans le fond de la rue des Hauts Champs.

- **Dérogation école**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue d'un nouvel habitant sollicitant une dérogation pour scolariser son enfant à l'école de Blanc-Misseron de Crespin. Un rendez-vous lui a été donné le vendredi 26.06.2015 à 17h en mairie.

- **Interventions**

- **Madame Dubrulle Isabelle**

- Fait part qu'un contrat CAE de 20h a débuté le 15 juin. Cet agent a été recruté pour la médiathèque. Elle y travaille tous les après-midi. A cet effet, mademoiselle Julie Lafon fait part qu'il y a des enfants qui viennent perturber la médiathèque. La médiathèque sera ouverte à partir du 16 juillet au public.

- Il y a toujours un recrutement en cours pour les activités périscolaires (NAP + activités mises en place pour les adolescents à l'espace de la Dodaine).

A cet effet, le poste n'étant pas pourvu, la salle « la Savernière » réservée aux enfants sera fermée tout le mois de juillet. Cette information sera insérée dans le bulletin municipal.

- Trois animations seront proposées à l'espace de la Dodaine suite à la rencontre avec la Maison de l'emploi du valenciennois :

- 1^{er}) en septembre : l'animation « Travailler en Belgique » dont l'objectif est d'informer le public sur le travail en Belgique
- 2^{ème}) en octobre 2015 : l'atelier « A-FIRM* et VOUS » réservé aux demandeurs d'emploi, salariés en insertion d'une durée de 3,5 jours dont l'objectif principal est d'aider à la rédaction de CV et lettre de motivation...
- 3^{ème}) En début 2016, la Borne « Explorateurs de métiers » dont l'objectif est d'aider le public et en particulier les étudiants dans le choix de leur orientation

- Propose que la date de la messe soit indiquée dans le bulletin municipal.

- **Monsieur Denis Eric**

- Suite aux violentes pluies, la rue Perche et la résidence du Galibot ont été inondées. Cela fait plusieurs fois que le phénomène se produit. Un courrier sera envoyé à Ramery dans le cadre de la garantie décennale. Madame Descamps fait part qu'elle a pris des photos qui pourront conforter nos dires.

- A l'espace de la Dodaine, il y a lieu de faire un contrat pour l'entretien de la chaudière au gaz.

- les travaux du calvaire Saint Roch sont terminés. La Croix et le Christ seront remis en état et remplacés par les services techniques.

- les travaux du cimetière (pilasse) seront effectués prochainement. La démolition sera faite par les services techniques et la reconstruction par une entreprise.

- **Madame Kubera Sylvie**

Renouvelle sa demande sur les trottoirs de la Rue de la Perche qui se dégradent de plus en plus. Il est à noter que la société Ramery sera interpellée dans le cadre de la garantie décennale.

○ **Monsieur Laurent Yves**

Un conseiller municipal peut-il intervenir lors des travaux de fauchage par le conseil général sur les digues de l'Hogneau lors d'un incident ? En effet, le camion a arraché un poteau en bois.

Monsieur le Maire signale que tout administré est en droit de faire part de tout dysfonctionnement aux services municipaux.

○ **Monsieur Szalkowski Loïc**

« Il est regrettable que les grandes portes du cimetière n'aient pas été ouvertes le jour de la fête des Pères. On avait pourtant dit que les services techniques devaient procéder à leur ouverture lors des festivités telles que Toussaint, fête des pères, fête des mères..... »

Il est important de veiller à ce que cet incident ne se reproduise plus.

○ **Mademoiselle Lafon Julie**

Du 12 au 16 octobre la compagnie ZAPOI (festival des marionnettes) sera présente à l'espace de la Dodaine pour la présentation de son spectacle. (Il est à noter que la salle des fêtes sera également sollicitée).

L'opération « Un été en Nord » se déroulera du 24 au 28 août. 20 places sont disponibles. Ce dispositif est mis en place par le Conseil Général pour des enfants de 11 à 15 ans. Une information sera insérée dans le bulletin municipal.

A la salle multifonction la temporisation est longue. Monsieur Denis fait part qu'il fera venir le technicien pour remédier au dysfonctionnement.

○ **Madame Descamps Béatrice**

- A l'entrée du cimetière, il reste peu de places disponibles au columbarium. Une réflexion devrait être engagée avec des prestataires afin de refaire un columbarium en y intégrant un jardin du souvenir dans le fond du cimetière.
- Les panneaux d'affichages électoraux sont en très mauvais état. Il y a lieu de procéder à un achat de panneau réglementaire. Monsieur Denis fait part qu'un devis est en cours.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est clôturée.